



# A. V. D. L.

Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement

277, rue du 4 août 69 100 Villeurbanne

Tél. 04 72 65 35 90

Fax 04 78 85 40 53

[www.avdl.fr](http://www.avdl.fr)

[direction.avdl@wanadoo.fr](mailto:direction.avdl@wanadoo.fr)

## Veille documentaire Lutte contre les discriminations et Logement n° 2

### Colloques à venir :

« **Éléments clé pour une stratégie efficace de lutte contre l'exclusion liée au logement: comment l'Europe peut soutenir les collectivités locales pour améliorer la lutte contre l'exclusion liée au logement** », Bruxelles, vendredi 1 juin 2007, organisé par la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans Abris).

Informations : <http://www.feantsa.org/code/fr/hp.asp>

« **Séminaire de l'unité migrations internationales et minorités de l'INED** », Paris, le 05/06/07. Ce séminaire porte sur l'évaluation de la méthode du testing couramment utilisée dans la littérature économique pour rendre compte de la discrimination à l'embauche de certains groupes démographiques. Ces tests ont essentiellement porté sur l'ensemble du processus de recrutement : appel téléphonique, envoi de Curriculum Vitae, entretien d'embauche...

Informations : <http://www.halde.fr/actualite-18/agenda-manifestations-39/migrations-internationales-10550.html>

« **La mesure des discriminations en France** », ENS sciences Lyon, 22 octobre 2007, organisé par ISM Corum

Informations : <http://www.ismcorum.org/>

### **1/ Discriminations :**

#### **1.1 Documentation générale:**

##### Europe :

« **Rapport d'initiative sur la situation des femmes moins valides dans l'Union européenne** », Parlement européen, 26/04/07. Ce rapport invite la Commission et les États membres à garantir la suppression des obstacles existants, notamment architecturaux, afin de créer une égalité des droits et des chances des femmes et des filles handicapées en matière de participation à la vie familiale, politique, culturelle, sociale et professionnelle. Le Parlement invite les États membres à intégrer les besoins des personnes handicapées et les besoins spécifiques des femmes dans toutes leurs politiques aux niveaux national, régional et local, en particulier dans **les politiques d'urbanisme**, dans l'éducation, l'emploi, **le logement**, les transports, la santé et les services sociaux.

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/014-5757-113-04-17-902-20070423IPR05715-23-04-2007-2007-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/014-5757-113-04-17-902-20070423IPR05715-23-04-2007-2007-false/default_fr.htm)

##### France :

« **La Cnil recommande des ouvertures très limitées aux statistiques ethniques** » :

Après avoir mené plus de soixante auditions entre novembre 2006 et février 2007, la CNIL formule dix recommandations. Dans un rapport présenté le 16 mai, celle-ci recommande des ouvertures très restrictives aux statistiques ethniques pour mesurer la diversité et lutter contre les discriminations. Alors que les statistiques ethniques sont interdites en France, la Cnil renouvelle, comme en 2005, son refus d'un "référentiel national" prenant en compte les origines des personnes et des catégories "ethno-raciales".

Elle estime que la création d'une telle nomenclature appartient "au législateur, sous le contrôle du Conseil constitutionnel". La Commission estime que les données "objectives" relatives à l'ascendance des personnes, telle que la nationalité et/ou le lieu de naissance des parents, peuvent être utilisées pour mesurer la diversité à travers des enquêtes bien spécifiques, comme le recensement ou un "programme national de lutte contre les discriminations". Elle recommande également de développer "des études sur le ressenti des discriminations", incluant des "données sur l'apparence physique" des personnes concernées, à condition que celles-ci soient

menées sur la base du volontariat et de l'auto-déclaration. Bien que circonspecte sur l'utilisation des noms et prénoms comme critères de la diversité, elle considère que "le recours au prénom ainsi que, le cas échéant, au nom de famille pour détecter d'éventuelles pratiques discriminatoires (...) peut constituer un indicateur intéressant sur le plan statistique".

**Les dix recommandations (synthèse) :**

[http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/diversite/communicationVD15.052\\_vu\\_parADEBE\\_T.pdf](http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/diversite/communicationVD15.052_vu_parADEBE_T.pdf)

**Le rapport complet :**

<http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/diversite/RapportdiversiteVD.pdf>

**Retranscription des auditions :**

<http://www.cnil.fr/fileadmin/documents/approfondir/dossier/diversite/AUDITIONS-diversite.pdf>

Région Rhône Alpes :

« **Guide juridique contre les discriminations raciales, mode d'emploi** », Association Franco-Maghrébine du Rhône. Contient un bref historique de la discrimination et une présentation des différentes infractions en droit français, des modèles de lettres, les adresses utiles sur le département ... Contact : [afm.prevention@laposte.net](mailto:afm.prevention@laposte.net)

**1.2 Discriminations et logement :**

France :

« **Discriminations, ségrégation, ghettoïsation : quel avenir pour les quartiers populaires ?** », revue CLARIS (Clarifier le débat public sur la sécurité), N°3, avril 2007, téléchargeable en ligne. Deux articles abordent la question du logement social :

*Les enjeux du logement social* (pages 26-31)

Par Eric Pélisson

*La gestion du risque socio-ethnique dans le logement social* (pages 32-39)

Par Mohamed Belqasmi

[http://90plan.ovh.net/~groupecl/IMG/pdf/Clariss\\_La\\_revue\\_n3.pdf](http://90plan.ovh.net/~groupecl/IMG/pdf/Clariss_La_revue_n3.pdf)

**2/ Documentation générale sur le logement :**

Europe :

**Rapport « Andria » : le Parlement européen reconnaît le rôle des Etats dans les politiques de l'habitat**

Adoption par le Parlement européen du rapport «Andria» sur les politiques du logement et la politique régionale. Celui-ci témoigne, selon l'USH, de l'appropriation du dossier de l'habitat par cette institution, qui relève ainsi, à part entière, de l'intérêt communautaire. Face au développement du précontentieux communautaire dans le domaine du logement, notamment en France, du fait des récentes décisions de la Commission européenne de banaliser le Livret A, le Parlement affirme, par ce document, l'importance des politiques du logement des Etats membres, fondées sur la mise en œuvre effective du droit au logement et leur contribution active à la politique de cohésion de l'Union européenne.

<http://www.lagazettedescommunes.com/actualite/pdf/rapportandria.pdf>

Belgique : « **Le droit au logement au regard des compétences communales** », Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale », mars 2007, 11p

[http://www.luttepauvrete.be/publications/logement\\_communesFR.pdf](http://www.luttepauvrete.be/publications/logement_communesFR.pdf)

France :

« **Présentation de la loi instituant un droit au logement opposable** et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale », mars 2007, Fapil<sup>1</sup>

« **Crise du logement : foncier, le maillon faible ?** », SNAL ( Syndicat National des professionnels de l'Aménagement et du Lotissement), 25/04/07. Selon cette étude la crise du logement et l'objectif de 500 000 logements par an ne pourra être atteint qu'à condition de libérer du foncier supplémentaire. Chaque année, les pouvoirs publics libèrent trois à quatre fois plus de foncier pour l'activité que pour le logement. Le SNAL propose de transférer la compétence urbanisme aux EPCI et de simplifier le droit de l'urbanisme <http://www.lagazettedescommunes.com/actualite/pdf/snaletude.pdf>

« **Politique de l'habitat et décentralisation** », Conseil National de l'Habitat, 19/04/07. Bilan des modifications apportées par la loi de la 13/08/04 relative aux libertés et responsabilités locales. Le CNH donne son satisfecit à

---

<sup>1</sup> Une copie peut vous être envoyée sur simple demande à notre adresse e mail

la réforme impulsée et estime qu'il serait légitime que les EPCI soient reconnus comme chefs de file des politiques du logement.

[http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/CNHrapportdecentralisation\\_definitif\\_15\\_mars\\_07.pdf](http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/CNHrapportdecentralisation_definitif_15_mars_07.pdf)

« **Peut-on parler d'une crise du logement en France ?** », compte rendu de l'intervention d'Olivier Tric, architecte, à une conférence organisée par Attac à Rennes, le 5 avril 2007. Récapitule et explique le financement des logements sociaux ; prône la maîtrise du foncier qui permette aux collectivités locales de garder la propriété du sol urbain et de recouvrer la plus value foncière produite par la réalisation des infrastructures urbaines et des équipements publics.

<http://www.france.attac.org/spip.php?article7022>

« **Les maires et le vivre ensemble. Les nouveaux contours de l'action municipale en matière de solidarité** » ODAS, avril 2007

[www.odas.net](http://www.odas.net)

Région Rhône Alpes :

« **Seconds Etats généraux du Logement de l'agglomération lyonnaise**, 25 novembre 2006, Compte rendu de travaux », Fonda Rhône Alpes, Avril 2007<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Une copie peut vous être envoyée sur simple demande à notre adresse e mail